



POUR DÉFENDRE MES DROITS
LE DÉCLIC



CHSCT du 15 novembre 2018

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Force Ouvrière dénonce, à nouveau aujourd'hui, le rouleau compresseur des réformes ultralibérales planifiées par ce gouvernement.

Après la divulgation du rapport CAP22, les Ministres de Bercy ont dévoilé leur feuille de route : abandon et privatisation de missions, démantèlement de services, accélération des suppressions d'emplois, etc...Le MEF sera fortement impacté avec, notamment, une nouvelle saignée dans les effectifs de la DGFIP en 2019 puisque 2130 emplois seront supprimés, soit près de la moitié des suppressions dans la Fonction publique d'État.

Et l'addition s'alourdira encore avec les 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État d'ici 2022.

FO Finances condamne cette politique mortifère pour l'exercice des missions et les conditions de travail des personnels et condamne d'ores et déjà les suppressions massives de services à venir.

Pour couronner le tout, après PPCR, autofinancé par les agents, qui a rallongé les carrières de plusieurs années, le gouvernement a proposé fin octobre de ralentir de manière généralisée, d'un ou plusieurs mois, le passage de chaque échelon afin d'installer sa prime au mérite.

Transformer la Fonction publique avec un recours très élargi aux contractuels, avec la création d'une agence de reconversion pour les fonctionnaires, développer la mobilité et la rémunération au mérite et créer des plans de départs volontaires à la suite de l'abandon de missions ou de suppressions de postes demeure l'objectif central de la nouvelle politique publique de ce gouvernement.

FO n'est pas dupe de ces manœuvres qui annoncent clairement l'ambition de ce gouvernement d'éradiquer bel et bien les fonctionnaires et leur Statut.

Force Ouvrière exige le maintien du Statut de la Fonction publique et des statuts particuliers.

Dans le contexte de ce CHSCT, **FO Finances 67** rappelle son attachement aux Comités techniques et aux CHS-CT, au moment où leur fusion est en discussion au niveau de la Fonction Publique.

Pour **FO**, la santé au travail doit être considérée comme un droit fondamental sur lequel on ne saurait transiger, et nous nous battons jusqu'au bout pour préserver et améliorer les CHS-CT du Ministère ainsi que les réseaux d'acteurs de prévention.

Concernant l'ordre du jour de ce CHS-CT, consacré pour l'essentiel aux restructurations à la DGFIP au 01/01/19, rappelons que ces dix dernières années, les services départementaux n'ont eu de cesse d'être restructurés au gré des plan annuels de suppressions d'emplois.

Confrontés à cette frénésie de fusions et restructurations incessantes, sans parler des réformes métiers, les personnels ont su s'adapter et poursuivre leur investissement pour continuer à assurer l'ensemble de leurs missions et un service public de qualité.

Aujourd'hui, les agents n'attendent aucune plus-value de ces réformes en terme d'organisation de leur travail, de consolidation de leurs missions et d'amélioration de leurs conditions de travail. Ou alors, pour les plus optimistes d'entre eux, tout juste à court terme car ils savent que 50 000 suppressions d'emplois sont programmées dans la Fonction publique d'État d'ici 2022.

D'ailleurs, l'observatoire interne en rend bien compte puisqu'il se détériore sans cesse de semestre en semestre.

Les fiches d'impact que vous nous proposez d'étudier lors de ce CHSCT appelle de notre part différents reproches.

Le 1^{er} est qu'elles arrivent bien tard, mais ce n'est pas uniquement de votre fait.

Ensuite, ces fiches sont très factuelles mais n'indiquent pas l'impact réel de la restructuration.

Par exemple, il n'est pas écrit noir sur blanc qu'il y a actuellement un poste vacant à la Trésorerie de La Petite Pierre ou à Hochfelden. **A croire que le transfert d'une chaise vide n'aura pas d'impact sur la marche du service, la charge de travail et les conditions de travail des collègues...**

Le départ en retraite d'une collègue de La Petite Pierre au 01/02/19, et qui ne rejoindra pas Bouxwiller, est tout juste évoqué mais pas quantifié, **à croire que le transfert d'une 2ème chaise vide n'aura pas d'impact** sur la marche du service, la charge de travail et les conditions de travail des collègues. Quant au départ à la retraite de l'autre collègue de la Trésorerie de La Petite Pierre, probablement en mai 2019, il est carrément passé sous silence...**à croire qu'une troisième chaise vide moins de 5 mois après la restructuration n'aura pas d'impact** sur la marche du service, la charge de travail et les conditions de travail des collègues.

A cela s'ajoute le départ en retraite, probablement en avril, d'une collègue de Bouxwiller qui forcément aura aussi un impact sur la marche du service, la charge de travail et les conditions de travail des collègues.

Cela ne vous surprendra donc pas de savoir que les collègues de Bouxwiller sont extrêmement inquiets !!!

Bref, le modèle national de fiche d'impact n'a d'impact que le nom et n'est révélateur de pas grand chose.

D'autant plus que **les répercussions en termes de charges de travail n'existent pas dans ces fiches.**

Un exemple : à force de regrouper des communes et des budgets à la Trésorerie de Molsheim, le relevé Bdf est monté à 62 pages il y a quelques jours !!! Autant vous dire que le traitement de ce type de relevé ne prend pas quelques minutes ! Au contraire, 2 agents (1/3 de l'effectif...) doivent s'y investir pendant plusieurs heures voir une majorité de leur temps de travail. Et pendant ce temps là qui fait le reste du travail ??? (sachant que c'est la trésorerie qui gère la caisse en pleine période d'échéance...).

D'ailleurs, **jusqu'à combien de collectivités et de budgets à gérer la qualité de service rendu aux collectivités est-elle maintenue**, puisque selon vos dires les regroupements de trésorerie permettent d'améliorer cette qualité ? Jusqu'à 92 budgets comme à Obernai à partir de l'année prochaine? Jusqu'à 135 comme à Truchtersheim ? Jusqu'à 142 comme à Bouxwiller ?

A partir de combien de budgets la charge de travail pour les agents de l'effectif effectivement présents et pour le Chef de poste reste supportable à défaut de rester adéquate et normale???

Tout cela ne se trouve pas dans la fiche d'impact.

Ce que l'on ne trouve pas non plus est l'impact sur les conditions de travail des collègues qui vont se retrouver **plus nombreux dans un même open space** ou ceux qui vont se retrouver, d'après les plans fournis, **dos à cet open space et donc à l'essentiel de leurs collègues**, comme à Bouxwiller ou au SIE de Sélestat.

Nous fustigeons depuis longtemps l'**inefficacité du plan d'action de la DGFIP** en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail. Mais que dire de la dernière communication de la Direction Générale faisant la promotion d'une plate-forme d'écoute proposant les services de psychologues aux agents de la DGFIP ?

Après les suppressions d'emplois massives et le resserrement du réseau à tout va, et alors que la privatisation de nos missions est en marche, le Directeur général met désormais en place un dispositif sanitaire censé pallier au désarroi des agents confrontés à la liquidation de la DGFIP !

FO FINANCES réaffirme aujourd'hui à nouveau, que la seule politique de prévention primaire à même de réellement préserver la santé au travail des personnels consiste à arrêter les suppressions d'emplois et les restructurations.